



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 6 décembre 2022

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Estelle MONTES, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Hélène LORME, ayant donné son pouvoir à Michèle LUCAS,
Michel PIRES, ayant donné son pouvoir à Philippe MAUGUIN,
Michèle LUCAS, ayant donné son pouvoir à Franck VIGNAUD,
Laurent JOLLY, ayant donné son pouvoir à Christian DUMAS,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT,
Maël DIONG, ayant donné pouvoir à Estelle MONTES,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Estelle MARCUARD,
Aurore MARTIN, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h52

Secrétaire : Émilie BRICOUT

SPORT

DL.22.095 - Renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux municipaux à titre onéreux-courts de tennis et de padel

Christian DUMAS expose :

Considérant que la commune est propriétaire des locaux et des salles de tennis et de padel.
Considérant que la mission est assurée par le club de tennis d'Ingré dans le cadre de ses activités

La commune renouvelle avec le club de tennis d'Ingré, une convention de mise à disposition à titre onéreux pour la location du court n°3 de tennis et des deux courts de padel.

Ce renouvellement de convention est conclu du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Après présentation en commission « Éducation – Jeunesse – Petite Enfance – Sport et Culture » le 30 novembre, il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention
- D'autoriser Monsieur le Maire à émettre un titre correspondant

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **13 DEC. 2022**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

14 DEC. 2022

Publication le : **14 DEC. 2022**

Notification le : **14 DEC. 2022**



Le Maire

Christian DUMAS



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DL_22_095
Date de la décision :	2022-12-13 00:00:00+01
Objet :	Renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux municipaux à titre onéreux- courts de tennis et de padel
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4 - Autres types de contrats
Identifiant unique :	045-214501694-20221213-DL_22_095-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20221213-DL_22_095-DE-1-1_0.xml	text/xml	942
Nom original :		
DL.22.095 - SPORT - Renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux municipaux à titre onéreux- courts de tennis et de padel.pdf	application/pdf	471762
Nom métier :		
99_DE-045-214501694-20221213-DL_22_095-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	471762

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 décembre 2022 à 12h30min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 décembre 2022 à 12h30min48s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 décembre 2022 à 12h30min50s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 décembre 2022 à 12h30min57s	Reçu par le MI le 2022-12-14